

# **Demande de baisse de pension alimentaire à cause d'une baisse du pouvoir d'achat: est-ce possible ?**

La baisse du pouvoir d'achat est une réalité. Elle a pour conséquences une augmentation des charges notamment pour le parent qui paie une pension alimentaire pour ses enfants. La question est de savoir: la baisse du pouvoir d'achat peut-elle justifier la saisine du juge aux affaires familiales pour demander la baisse de la pension alimentaire.